

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 MAI 2011

Noms	Fonction	Présents	Absents	Procurations
Mme Patricia ROSA	Maire	x		
M. Willy EGARD	1 ^{er} Adjoint	x		
Mme Christiane MORET COSTAFROLAZ	2 ^{ème} Adjoint	x		
M. Yvon GUERRIER	3 ^{ème} Adjoint	x		
M. Gwénaél RUAU	4 ^{ème} Adjoint	x		
M. Nicolas BONHOMME	Conseiller Municipal	x		
Mme Laurence BOURSE	Conseillère Municipale		x	
Mme Laurence CHEMIN	Conseillère Municipale		x	
Mme Nadine CLERC	Conseillère Municipale	x		
M. Pierre EFFRANCEY	Conseiller Municipal	x		
M. Christophe GREFFOZ	Conseiller Municipal		x	
M. Patrick JOUBERT	Conseiller Municipal		x	Nadine CLERC
Mme Aline LESENEY	Conseillère Municipale	x		
Mme Marlène MANGIN	Conseillère Municipale		x	
Mme Michèle RONCHIETTO PASSY	Conseillère Municipale	x		
Mme Hélène ROUX	Conseillère Municipale	x		
Mme Christiane SIFFOINTE	Conseillère Municipale	x		
M. Georges THIBAUT	Conseiller Municipal	x		

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Madame Nadine CLERC a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Information sur le droit de préemption urbain

Mise à jour du DPU suite à la révision simplifiée n° 3 du PLU d'Arâches La Frasse

Aménagement paysager projet zone des Crêtes

Création de poste

Approbation du plan de formation 2011

Subvention coopérative scolaire "Les Explorateurs"

Vote des tarifs été 2011 Office de Tourisme : Chœurs de France - Raid Nature Familles

Vote des tarifs piscine/centre sportif été 2011

Vote des tarifs snack piscine été 2011

Convention avec le CDG 74 relative à la formation "utilisation des extincteurs"

Marché de maîtrise d'œuvre pour la création des locaux administratifs et techniques des Services Techniques

Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager de la dalle supérieure du parking souterrain

Marché du lot n° 10 "Ascenseurs" pour la traversée du groupe scolaire du Serveray

Déclarations d'infructuosité pour le marché de création d'un espace aquatique et de remise en forme

Marché de travaux domaine skiable des Carroz "Extension du réseau de neige de culture - Piste des Combes"

Avenant n° 1 au lot n° 3 du marché de maîtrise d'œuvre "Extension et rénovation d'un réseau d'enneigement artificiel et à l'optimisation de la ressource en eau sur le Domaine de la station des Carroz"

Avenant n° 1 au lot n° 1 du marché de maîtrise d'œuvre "Extension du réseau neige de culture"

Questions diverses

Madame le Maire propose à l'assemblée, de retirer de l'ordre du jour de la séance les points suivants :

- aménagement paysager projet zone des Crêtes
- marché de maîtrise d'œuvre pour la création des locaux administratifs et techniques des Services Techniques
- marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager de la dalle supérieure du parking souterrain.

Cette modification est acceptée à l'unanimité. Ces sujets sont reportés à une séance ultérieure.

Information sur le droit de préemption urbain

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par lui en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 21 janvier 2009 devenue exécutoire le 2 février 2009.

Après examen des déclarations, Madame le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

Décision n°	Biens en vente	Prix
2011-29	Chalet de 45.26 m ² + box voiture - ARACHES	150 000 €
2011-30	Appartement de 69 m ² - LES CARROZ	125 000 €
2011-31	Studio + 1 box + 1 place de stationnement + 2 casiers à ski - ARACHES	47 000 €
2011-32	Maison + terrain - 99 m ² - ARACHES	107 000 €

Le Conseil Municipal en prend acte.

Mise à jour du DPU suite à la révision simplifiée n° 3 du PLU d'Arâches La Frasse

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'approbation du PLU par délibération du 10 août 2005 et l'instauration d'un droit de préemption sur les zones urbaines U (UA, UAfh, UB, UBa, UBb, UC et UD) et les zones à urbaniser AU (AU, AUb, AUbo, AUc, AUco, AUg, AUgo, AUafh, AUp, AUe, AUx) de ce plan, par délibération du 17 novembre 2005.

Suite à la procédure de révision, approuvée le 09 février 2011, modifiant le zonage du plan en créant de nouvelles zones; il y a lieu de délibérer à nouveau pour redéfinir le champ d'application du droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer le droit de préemption urbain sur les secteurs suivants :

Zones urbaines : sur l'ensemble des zones U (UA, UAfh, UAha,UB, UBa, UBb, UC, UC1, UD)

Zones à urbaniser : sur l'ensemble des zones AU (AU, AUafh, AUb, AUbo, AUc, AUco, AUc1, AUco1, AUe, AUg, AUgo, AUp, AUx).

Ce nouveau droit de préemption urbain entrera en vigueur lorsque la présente délibération sera rendue exécutoire, par transmission au contrôle de légalité, affichage en mairie et insertion dans deux journaux.

Création de poste

Compte tenu des besoins du service, le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, accepte la création, à compter du 1^{er} juillet 2011, d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps non complet 17 h 30/35^e, affecté au service "accueil et état-civil".

Madame Hélène ROUX s'étonne d'une telle création de poste. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une création de poste durant la période de congé du titulaire. A son départ en retraite, ce poste sera simplement remplacé et ne donnera pas lieu à une création puisqu'il existe déjà. Ce poste fera l'objet d'un mi-temps annualisé.

Cette délibération est votée par :

- 11 voix pour
- 3 abstentions (M. Nicolas BONHOMME - Mme Hélène ROUX - M. Pierre EFFRANCEY).

Approbation du plan de formation 2011

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 04 avril 2011. Ce document détermine le programme des formations autorisées dans la collectivité pour l'année 2011 et définit les prévisions pour 2012.

158 formations sont prévues sur l'année 2011 pour 80 agents, ce qui représente 386 jours de formation. Le coût total s'élève pour la collectivité à 48 000 €.

Les agents disposent d'un droit à la formation, en principe financé par le prélèvement de 1 % sur la masse salariale.

La plupart de ces formations est dispensé par le C.N.F.P.T. (Centre National de Fonction Publique Territoriale). De plus en plus de formations obligatoires sont actuellement assumées par des organismes extérieurs à la fonction publique et payantes.

Subvention coopérative scolaire "Les Explorateurs"

Conformément au Budget 2011, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'allouer pour l'exercice 2011, une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association "Les Explorateurs" (sorties scolaires).

Monsieur Willy EGARD précise que cette subvention est inscrite au budget scolaire 2011. Elle permet aux instituteurs de régler directement des activités lors de sorties scolaires.

Vote des tarifs été 2011 Office de Tourisme : Chœurs de France - Raid Nature Familles

Le Conseil Municipal sur proposition de la commission tourisme-culture fixe, à l'unanimité, les tarifs pour les événements de l'été 2011, suivants :

Le Raid Nature Familles

- inscription d'une équipe de 4 personnes : 30 €
- toute inscription supplémentaire : 10 €

Les Chœurs de France

- concert - tarif unique : 15 €

Les Chœurs de France donneront deux concerts sur la station : les 12 et 13 août 2011.

Vote des tarifs piscine/centre sportif été 2011

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal accepte les tarifs suivants à compter du 1er juin 2011 :

Désignation	Montant en €
<u>PISCINE</u>	
Enfants de moins de 5 ans	Gratuité
Enfants de 5 ans à 16 ans inclus	
1 entrée	3.30
10 entrées	30.00
Forfait 7 jours non consécutifs	30.00
Forfait saison	56.00
Tarif dernière heure	2.60
Adultes de 17 à 59 ans inclus	
1 entrée	4.70
10 entrées	43.00
Forfait 7 jours non consécutifs	43.00
Forfait saison	70.00
Tarif dernière heure	2.60
Adultes de 60 ans et plus	
1 entrée	3.90
10 entrées	35.00
Forfait 7 jours non consécutifs	35.00
Forfait saison	60.00
Tarif dernière heure	2.60
Tarif Groupe	3.00
Centres de vacances de la Commune : PRO BTP les Tavaillons - Les Flocons Verts - M.G.M. - Centres UFOVAL - Autres	
De 1 à 1 000 entrées (l'entrée)	3.80
De 1 001 à 2 000 entrées (l'entrée)	3.00
De 2 001 à 3 000 entrées (l'entrée)	2.60
De 3 001 à 5 000 entrées (l'entrée)	2.20
De 5 001 à 10 000 entrées (l'entrée)	2.00

Activités diverses	
Inscription animation sportive	4.50
Activité multi-sports	3.00
Location matériel de plage	0.80
Saut à l'élastique	4.00
Location groupe salle poly. Mont-Favy : utilisation sportive 2 h 00	40.00
Tennis	
Location d'un court 1 h 00 en saison	11.00
Location d'un court 5 x 1 h 00	48.00
Location d'un court 10 x 1 h 00	90.00
Location d'un demi-court (invité) saison	6.00
Location "heure chaude" : entre 12 h 00 et 16 h 00	8.00
Leçons de natation données par MNS (tarif par personne)	
1 cours particulier (20 mn - 1 pers. maxi.)	13.00
10 cours particuliers (20 mn)	120.00
1 cours semi-privé (20 mn - 4 pers. maxi.)	9.00
10 cours semi-privés (20 mn)	80.00
Activités nautiques	
Cours de 30 mn (la séance)	6.00
10 cours de 30 mn	50.00
Stage de natation artistique (les 5 séances)	30.00
Forfait saison	120.00
Forfait "PROMO JEUNE" Forfait acheté jusqu'au 1 ^{er} juillet inclus Pour les jeunes de 5 à 18 ans inclus -accès piscine -tournoi de badminton et tennis de table + animations	43.00

Il est précisé que ces tarifs n'ont fait l'objet d'aucune augmentation cette année.

Vote des tarifs snack piscine été 2011

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les tarifs du snack de la piscine des Carroz, pour la saison d'été 2011, comme suit :

Désignation	Montant
Snack	
Hot Dog	3.00 €
Le Croque Monsieur	3.00 €
Panini savoyard	4.50 €
Panini chèvre	4.50 €
Le Parisien	3.50 €
Le Pan bagna	4.50 €
Menu enfant (1 portion de frites + 1 saucisse + 1 glace au choix rocket ou petit pot ou petit miko)	4.50 €
Menu adulte (1 boisson + 1 portion de frites + 2 saucisses ou 1 sandwich au choix + 1 glace Magnum ou Cornetto)	7.50 €
Frites à emporter (la barquette)	2.50 €
1 portion de frites + 2 saucisses	4.50 €

Boissons chaudes	
Café	1.20 €
Grand café	2.00 €
Thé	2.00 €
Chocolat chaud	2.00 €
Boissons froides	
Coca-cola, Coca light	2.50 €
Perrier	2.50 €
Orangina, Ice-tea	2.50 €
Schweppes	2.50 €
Jus de fruits	2.50 €
Fanta orange	2.50 €
Oasis tropical	2.50 €
Sprite	2.50 €
Bière sans alcool "Buckler"	2.50 €
Eaux minérales	
Cristalline (150 cl)	1.50 €
Badoit 100 cl	2.00 €
Glaces	
Rocket	1.50 €
Petit Miko	1.50 €
Calippo cola, fraise, tropical	2.00 €
Twister orange, fraise, citron	2.00 €
Cornetto vanille, fraise, chocolat-pistache, 3 chocolats, choco disc	2.50 €
Magnum classic, blanc, amandes, double choc, temptation, barre	2.50 €
Petit pot vanille-chocolat ou vanille-fraise	1.50 €
Friandises	
Bounty, Kit Kat, Kinder Bueno, Mars, M&MS	1.00 €
Biscuits	
2 choco BN	0.50 €
Madeleines fourrées, pomme, abricot ou pépites de chocolat	0.50 €
Chips petit paquet de 30 g	0.50 €

Ces tarifs n'ont pas subi d'augmentation par rapport à l'an dernier.

Convention avec le CDG 74 relative à la formation "utilisation des extincteurs"

Madame le Maire soumet à l'assemblée une convention à passer entre la Commune et le Centre de Gestion de Haute-Savoie (CDG 74) dans le cadre de la formation des agents à l'utilisation des extincteurs.

La formation aura lieu à Arâches et durera 3 heures. Elle concerne 17 agents de la Commune et coute 55 €/agent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention avec le CDG 74 relative à la formation "utilisation des extincteurs" qui en précise les dispositions pratiques et financières.

Marché du lot n° 10 "Ascenseurs" pour la traversée du groupe scolaire du Serveray

Par délibération du Conseil Municipal du 9 février 2011 le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux pour la traversée du groupe scolaire du Serveray, excepté le lot n° 10 qui devait faire l'objet d'un avis du bureau de contrôle APAVE.

Quatre offres ont été remises pour ce lot.

Au vu des avis du bureau de contrôle et du Maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres, réunie le 31 mai 2011, propose de retenir l'entreprise SCHINDLER, sise 53, rue Adrastée - 74650 Chavanod, pour un montant de 21 600 € HT, soit 25 833,60 € TTC, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le marché relatif au lot n°10 "Ascenseurs" aux conditions évoquées ci-dessus.

Déclarations d'infructuosité pour le marché de création d'un espace aquatique et de remise en forme

Dans le cadre du marché de travaux relatif à la création d'un espace aquatique et de remise en forme une procédure de mise en concurrence a été suivie, conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics :

- avis d'appel public à la concurrence envoyé au JOUE et au BOAMP en date du 6 avril 2011
- réunions de la commission d'appel d'offres (CAO) les 18 et 31 mai 2011 afin de réceptionner les plis et d'analyser les offres selon les critères suivants : prix des prestations 60 % et valeur technique de l'offre 40 %.

- **Lot n°1 "Démolition - Terrassement - Gros œuvre"** : deux offres ont été remises.

Après analyse, la CAO propose de déclarer ces offres inacceptables au sens l'article 35 I 1° du Code des marchés publics. En effet, elles font apparaître un écart de + 35,54 % et de + 47,95 % par rapport à l'estimation du coût des travaux réalisée par le maître d'œuvre s'élevant à 1 172 705 €.

- **Lot n°8 "Menuiseries intérieures bois - Mobilier - Correction acoustique"** : aucune offre n'a été remise. La CAO propose de déclarer ce lot infructueux.

Au vu du rapport de présentation de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, déclare ces lots infructueux et décide de suivre une procédure négociée sans publicité préalable ni mise en concurrence, conformément à l'article 35 II 3° du Code des Marchés Publics.

Marché de travaux domaine skiable des Carroz "Extension du réseau de neige de culture - Piste des Combes"

Dans le cadre du projet relatif à l'extension, la rénovation du réseau d'enneigement artificiel et à l'optimisation de la ressource en eau sur le domaine de la station des Carroz, une procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP) a été suivie concernant le marché de travaux "Domaine skiable des Carroz - Extension du réseau de neige de culture - Piste des Combes" :

- publication au bulletin officiel des annonces des marchés publics en date du 31 mars 2011 ainsi qu'une mise en ligne sur le site www.mp74.fr

- réunion de la commission d'appel d'offres le 2 mai 2011 afin de procéder à l'ouverture et à l'analyse des offres.

Quatre offres ont été remises. Conformément à l'article 6 du règlement de consultation, le pouvoir adjudicateur a souhaité négocier avec les entreprises à l'issue de l'analyse des offres afin d'adapter au mieux le marché à ses besoins (délais, prix notamment...). A cette fin toutes les entreprises ont été reçues le lundi 23 mai 2011. A l'issue de cette phase de négociation, chaque entreprise a bénéficié d'un délai afin de remettre une nouvelle offre intégrant les termes de la négociation. Au terme de ce délai, la CAO s'est à nouveau réunie le 31 mai 2011 pour procéder à une nouvelle analyse.

Au regard des critères mentionnés dans le règlement de la consultation, à savoir

Critères d'attribution	Pondération
La valeur technique des prestations	0.60
Le prix des prestations	0.40

La CAO propose de retenir l'entreprise SNOWSTAR SAS domiciliée à MONTMELIAN (73) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 887 121,97 € HT soit 1 060 997,88 € TTC correspondant à l'offre de base.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport du Maire et en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise SNOWSTAR SAS aux conditions évoquées précédemment.

Monsieur Pierre TRANGONI, Directeur des remontées mécaniques, précise que cette société a déjà travaillé sur la station, notamment sur les secteurs des Timalets et de la piste des Marmottes.

Avenant n° 1 au lot n° 3 du marché de maîtrise d'œuvre "Extension et rénovation d'un réseau d'enneigement artificiel et à l'optimisation de la ressource en eau sur le domaine de la station des Carroz"

Dans le cadre du projet relatif à l'extension, la rénovation du réseau d'enneigement artificiel et à l'optimisation de la ressource en eau sur le domaine de la station des Carroz, une procédure de mise en concurrence a été suivie pour désigner un maître d'œuvre pour les trois lots :

- n° 1 - extension du réseau de neige de culture
- n° 2 - la ressource en eau
- n° 3 - optimisation du système de neige de culture existant.

Les lots n° 1 et n° 3 : extension du réseau de neige de culture / optimisation du système de neige de culture existant ont été attribués au groupement HYDRETTUES / CIME, dont le mandataire est HYDRETTUES - 74370 ARGONAY.

Dans le cadre de l'exécution de ces missions, il est nécessaire de rédiger un avenant pour le lot n° 3 ayant pour objet la prise en compte :

- d'une nouvelle répartition, pour la tranche conditionnelle sans incidence sur le montant du marché, des montants entre les cotraitants, suite à une réorganisation de l'affectation des éléments de mission au sein du groupement de maîtrise d'œuvre,
- d'une augmentation de 2 000 € H.T justifiée par la demande spécifique de la Commune concernant l'optimisation du système de neige de culture existant, secteur des Molliets. Le marché initial ne prévoyait aucune intervention particulière sur ce secteur. En raison d'un enneigement naturel faible, une intervention sur le pompage Gentiane et le réseau des

Molliets s'impose. La rédaction d'un cahier des charges spécifique doit donc être réalisée pour mener à bien cette mission.

Monsieur Pierre TRANGONI, Directeur des remontées mécaniques, confirme que cet hiver des carences en neige se sont avérées sur le haut du secteur des Molliets et le haut de la piste des Marmottes.

Le montant du marché est modifié de la façon suivante :

- montant initial du marché : **15 900 € HT soit 19 016.40 TTC**
- montant de l'avenant n° 1 : **2 000 € HT**
- le nouveau montant du marché est donc porté à **17 900 € HT soit 21 408.40 € TTC.**

L'avenant n° 1 représentant une augmentation de 12.5 % du marché de base, la commission d'appel d'offres réunie le 27 avril 2011, s'est prononcée favorablement sur celui-ci.

Au vu du rapport de présentation du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot n° 3 avec le groupement HYDRETTUES / CIME, dont le mandataire est HYDRETTUES, pour un montant de 17 900 € HT soit 21 408,40 € T.T.C.

Avenant n° 1 au lot n° 1 du marché de maîtrise d'œuvre "Extension du réseau neige de culture"

Dans le cadre de l'exécution des missions de maîtrise d'œuvre du groupement HYDRETTUES / CIME, dont le mandataire est HYDRETTUES, il est nécessaire de rédiger un avenant n° 1 pour le lot n° 1 "Extension du réseau de neige de culture". Ce dernier a pour objet la prise en compte d'une nouvelle répartition, pour la tranche conditionnelle des montants entre les cotraitants, suite à une réorganisation de l'affectation des éléments de missions au sein du groupement de maîtrise d'œuvre. Celle-ci est sans incidence sur le montant du marché.

Au vu du rapport de présentation du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot n° 1 avec le groupement HYDRETTUES / CIME, dont le mandataire est HYDRETTUES.

Questions diverses

Arrêté préfectoral sur les restrictions d'eau.

Madame le Maire informe l'assemblée de l'arrêté préfectoral instituant des mesures de restriction d'usage de l'eau sur le département, jusqu'au 30 septembre 2011.

Il est convenu que pour se conformer à ces prescriptions, les services techniques devront limiter :

- l'arrosage des espaces verts et donc leur tonte
- le fleurissement de la commune
- l'utilisation de la balayeuse qui nécessite environ 2 m³ d'eau environ par jour.

Une information auprès des administrés sera faite dans "Info Village".

Intercommunalité

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré avec Monsieur Willy EGARD, son Premier Adjoint, Monsieur Jean-Claude LEGER, Maire de Cluses, au sujet du projet d'intercommunalité avec le bassin clusien.

Elle donne lecture d'un projet de courrier rédigé à son attention, qui rappelle l'engagement de la Commune dans la future structure en ébauchant les attentes de la municipalité.
Ce sujet sera évoqué lors du Conseil Municipal du 29 juin prochain.

Modification des horaires de la Mairie

Les horaires de la Mairie seront modifiés afin d'améliorer le service public :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9 h 00 à 12 h 30
13 h 30 à 17 h 30

Le mercredi la Mairie restera ouverte jusqu'à 19 h 00.

Le samedi la Mairie sera fermée.

Ces nouveaux horaires ne soulèvent aucune objection de la part des membres du Conseil Municipal.